



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de Faveyrolles à partir des captages Pylônes et Sarrazienne et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent (commune de Boisset)

La déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de Faveyrolles à partir des captages Pylônes et Sarrazienne, situés sur la commune de Boisset, et de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent est préalablement soumise à la procédure d'enquête publique qui se déroulera du lundi 19 avril 2021 à 9h00 au mercredi 12 mai 2021 à 17h00, soit pendant 24 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur désigné par le Tribunal administratif de Montpellier pour conduire cette enquête est Georges MARTZEL.

#### Le dossier d'enquête :

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront déposés et consultables en mairie de Boisset, siège de l'enquête aux heures d'ouverture des bureaux au public (à titre indicatif, le lundi de 9h00 à 11h00 et le mercredi de 9h00 à 10h00).

Le dossier relatif au captage Sarrazienne sera également déposé et consultable en mairie de Rieussec (à titre indicatif, lundi et jeudi de 14h00 à 17h00).

#### Les observations et propositions du public :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée des enquêtes :

- sur les registres d'enquête déposés en mairie de Boisset, siège de l'enquête (pour les captages Pylônes et Sarrazienne), en mairie de Rieussec (uniquement pour le captage Sarrazienne) suivant les horaires d'ouverture précités ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Georges MARTZEL, commissaire enquêteur  
«Enquête publique captages Pylônes et Sarrazienne»  
Mairie de Boisset  
Le Village  
34220 Boisset

- auprès du commissaire enquêteur qui recevra, en personne, les observations et propositions du public lors de ses permanences:

Lieu	Date	Horaires
Mairie de Boisset	lundi 19 avril 2021	de 9h00 à 12h00
Mairie de Rieussec	jeudi 29 avril 2021	de 14h00 à 17h00
Mairie de Boisset	mercredi 12 mai 2021	de 14h00 à 17h00

- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

**Les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prévues dans le contexte de l'épidémie de COVID-19 seront affichées en mairie et devront être respectées.**

Toute personne pourra prendre connaissance des rapports et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault, Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement et en mairie de Boisset, pendant une durée d'un an à compter de la clôture des enquêtes publiques. Le rapport et l'avis du commissaire enquêteur concernant le captage Sarrazienne sera également consultable en mairie de Rieussec dans les mêmes délais.

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Hérault pourra déclarer ou refuser la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de Faveyrolles à partir des captages Pylônes et Sarrazienne et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent.